ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Service des affaires médicales et sociales

Bureau des prestations d'actions sociales
Affaire suivie par : Colette LIWENGE
Tél. : 01 44 62 41 91
Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr
affaires.sociales@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine
CS 40049
75933 PARIS Cedex 19

Allocation aux parents faisant garder leur enfant de moins de 13 ans avant ou après l'école

Cette aide est fixée à **500 euros** par an pour les parents ayant recours à un mode de garde pour leurs enfants, avant ou après leur travail.

Demandeur

Nom et prénom : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° de sécurité sociale : _____

Situation familiale

Célibataire □ Marié/e□ Pacsé/e □ Divorcé/e □ Séparé/e □ Veuf/ve □ Union libre □ Instance de divorce □

Nombre d'enfant et âge :_____

Situation professionnelle

Stagiaire □ Néo-Titulaire □ Mutation □

Date d'entrée dans l'EN : Corps : Grade :

Établissement d'affectation :_____

Public □ Supérieur □

Personnes vivant au foyer

Nom et Prénoms	Date de naissance	Profession ou situation scolaire ou universitaire
Conjoint, concubin ou pacsé :		
Enfants :		

Autres (lien de parenté) :		

Situation financière

RESSOURCES MENSUELLES	MONTANTS **BRUTS**
Salaire **brut** du demandeur	
Salaire **brut**, chômage ou pension du conjoint, concubin ou pacsé	
Complément de libre choix d'activité de la Paje	
Salaire **brut**, chômage des enfants vivant au foyer	
Pension alimentaire ou allocation de soutien familial	
Salaire, chômage ou pension des autres personnes vivant au foyer	
Autres ressources : (à préciser : revenus fonciers, immobiliers, etc…)	
T O T A L	

Éventuellement, situation particulière à détailler :

Garde d'enfants

Tableau à compléter obligatoirement

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Mode de garde

Je, soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à _____ le _____ **Signature du demandeur :**

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441- 6 al.2 du code pénal)

BENEFICIAIRES

Les personnels de l'académie de Paris affectés dans des établissements publics ou supérieurs, rémunérés sur des postes du budget de l'état, qui ont recours à un mode de garde pour leurs enfants de moins de 13 ans, le matin ou le soir.

Les contractuels doivent avoir un contrat unique égal ou supérieur à 6 mois et être en fonction au moment du séjour ou du stage de l'enfant ou de l'inscription dans un établissement du supérieur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris
- Les enfants doivent être âgés de moins de 13 ans au 1er septembre de l'année au cours de laquelle l'aide est demandée.

RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION

Le salaire brut du demandeur, celui de toutes les personnes vivant au foyer ainsi que tous les autres revenus (fonciers, immobiliers, indemnités journalières, chômage, pensions alimentaires, etc…)

Pour une personne seule, il n'est tenu compte que de la pension alimentaire supérieure à 80 € par enfant

Les prestations familiales ne sont pas prises en compte à l'exception du complément de libre choix d'activité de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de soutien familial.

ENFANTS À CHARGE de moins de 21 ans vivant au foyer	RESSOURCES MENSUELLES **BRUTES** À NE PAS DÉPASSER	
	Ménage	Personne seule
1 enfant	3 445 €	3 035 €
2 enfants	3 750 €	3 340 €
3 enfants	4055 €	3645 €
Par enfant en plus	+ 305 €	+ 305 €

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- La copie de la dernière fiche de paie, du relevé des indemnités journalières (en cas de maladie ou de chômage) ou du bulletin de pension pour le demandeur ainsi que l'ensemble des personnes vivant au foyer
- La copie de l'arrêté d'affectation pour les personnels titulaires ou stagiaires
- Pour les agents contractuels, la copie du contrat de travail (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- La copie du livret de famille ou de l'acte de naissance des enfants
- Veuf ou veuve d'un agent de l'Education nationale : la copie de la pension de réversion ainsi que le dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e) décédé(e).
- Pour les personnels divorcés ou séparés, la copie du jugement précisant l'attribution de l'hébergement régulier à l'agent demandeur
- La copie du jugement de tutelle
- La copie du dernier avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- Le relevé de la caisse d'allocations familiales
- Un relevé d'identité bancaire
- **Le justificatif du mode de garde**
- **Une attestation de l'employeur du conjoint (e) précisant que ce dernier ne perçoit pas la même prestation.**

Dossier à compléter et **à retourner au plus tard le 31 août de l'année en cours, de préférence par mail (**colette.liwenge@ac-paris.fr**) ou par voie postale** au SAMS
SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19